

Nom : *Ledeban*

Index alphabétique fait

Prénoms : *Jean Marie Julien* Surnoms :

Numéro matricule du recrutement : *448*

Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

Né le *23 août 1895*, à *St Lys*, canton *St Lys*, département de la *Hte-Garonne*, résidant à *St Lys*, canton dudit, département de la *Hte-Garonne*, profession de *Cultivateur*, fils de *Baptiste* et de *Françoise Bouhard*, domiciliés à *St Lys*, canton dudit, département de la *Hte-Garonne*.

SIGNALEMENT.
Cheveux *Châtain clair*, Yeux *Châtain vert*, Front *moyen*, Nez *fin*, Visage *ovale*, Renseignements physiologiques complémentaires :

Taille : 1 mètre *65* centimètres.
Taille rectifiée : 1 mètre centimètres.
Marques particulières :

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

Inscrit sous le n° *8* de la liste du canton de *St Lys*.
Classé dans la *1* partie de la liste en 1914. *Bon Service armé.*

Degré d'instruction : *2*

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Incorporé au 100^e Régiment d'Infanterie à compter du 19^e 8^{bre} 1914. Arrivé au Corps le dit jour. Passé au 41^e Régiment d'Infanterie le 23 Mars 1915 par 9^e du 1^{er} C^{te} de la 13^e Région. Arrivé au Corps le dit jour. Partis aux armées le 25 Juin 1916. Certificat de bonne conduite. Tué à l'ennemi le 25 Juin 1916 à Chicaumont. Avis ministériel F.W 805 du 18 Juillet 1916.

CORPS D'AFFECTATION.	NUMÉROS	
	au contrôle spécial.	MATRICULE ou au répertoire.
Armée active. <i>100^e Régiment d'Infanterie</i>	"	<i>4487</i>
<i>41^e d'</i>	"	<i>4816</i>
Disponibilité et réserve de l'armée active.	<i>Decidé</i>	
Armée territoriale et sa réserve.		

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région	D DOMICILE.	R RÉSIDENCE.

CAMPAGNES.

inferieur
Contre l'Allemagne du 19^e 8^{bre} 1914 au 25 Juin 1916
Aux armées au 25 Juin 1916

BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.

PÉRIODES D'EXERCICES.	Réserve. ...	1 ^{re} dans l	, du	au
		2 ^e dans l	, du	au
	Supplémentaires	dans l	, du	au
		1 ^{re} dans l	, du	au
	Armée territoriale.	Supplémentaires	dans l	, du
Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.		Du	au	Du
		Du	au	au

EPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :			DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.
la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).

X